

communiqué de presse

**RECENSEMENT FEDERAL DES ENTREPRISES, RETARDATAIRES ET RECALCITRANTS :
UN PETIT EFFORT ...**

Depuis quelques jours, le service cantonal de statistique (SCS) mène une campagne systématique de rappels téléphoniques des entreprises et établissements qui n'ont pas encore rempli le questionnaire du recensement fédéral des entreprises. Sur les 22 500 questionnaires envoyés par l'office fédéral de la statistique (OFS) en septembre dernier aux entreprises du canton de Genève, 4 500 (soit 20 %) n'avaient pas encore été remplis et renvoyés à Berne au début janvier.

Environ 60 % des établissements ont répondu immédiatement à cette enquête, qui est la seule à toucher tous les établissements et entreprises de l'ensemble du pays et qui ne se déroule que tous les dix ans; 12 % ont répondu à la suite d'un premier rappel écrit envoyé par l'OFS au début novembre et 8 % à la suite d'un second rappel adressé au début décembre. A noter que, dans l'ensemble du pays, le taux de réponse atteint à la fin de l'année s'élève à 85 %. Il est plus élevé en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et au Tessin. Les meilleurs scores sont enregistrés dans les cantons de Glaris et de Schaffhouse (89 % de réponses). Les moins bons sont constatés dans le Jura (79 %) et le Valais (78 %).

Jusqu'à fin mars, le SCS va contacter, en général par téléphone, toutes les personnes qui n'ont pas encore renvoyé leur questionnaire à Berne en poursuivant quatre objectifs : (1) les convaincre de remplir leur obligation en la matière - **5 minutes suffisent dans la plupart des cas pour répondre à ce questionnaire** - , (2) les aider à répondre aux questions et (3), au besoin, remplir à leur place le formulaire d'enquête en les interrogeant par téléphone ou encore (4) connaître le motif d'une absence persistante de réponse (personne malade, établissement définitivement fermé, etc.).

En avril, le SCS engagera une ultime campagne de persuasion. A son issue, **les derniers récalcitrants seront mis à l'amende** par la Confédération en application des dispositions pénales prévues dans l'ordonnance fédérale sur le recensement des entreprises. Cette procédure ne les déliera pas, du reste, de l'obligation de répondre à cette enquête.

S'il n'est jamais agréable de remplir un formulaire administratif, celui du recensement, qui a une présentation claire et aérée, contient un minimum de questions auxquelles il est simple de répondre. Celles-ci concernent l'adresse de l'établissement, l'activité exercée, la durée hebdomadaire du travail, le nombre de personnes occupées et la structure des entreprises. **Elles se limitent à l'essentiel, c'est pourquoi il est indispensable d'y répondre.** Les résultats du recensement permettront de mieux satisfaire les nombreux besoins d'information dans le domaine économique. En effet, parmi la multitude de demandes de renseignements provenant des entreprises, des milieux économiques, du public ou des autorités, nombre d'entre elles recevront une réponse tirée de ce recensement.

La non-participation à cette enquête risque de peser sur la qualité des prestations offertes par les services de statistique du pays.



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6 ☎ 36 14 00

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE